

5-5-2
Délégation de signature
temporaire

**CONSEIL MUNICIPAL de
St-Thomas-de-Cônac**
(Charente-Maritime)
Délibération N° 2025_25

Séance du 07 juillet 2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 14
Procuration : 0
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

<u>Date de convocation</u> 30 juin 2025
--

<u>Date d'affichage</u> 09/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

09/07/2025

et publication du :

09/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à 20h00, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hughes SCIARD

Etaient présents :

M. CASTANO Didier, Mme CHAUSSE Tracey, M. COULON Hervé Jean-Noël, M. COURPRON Jean-Claude, M. COURPRON Tony, Mme COUNIL Marie-Hélène, M. DELAGE Vincent, M. FARFIER Floris, M. FEUGNET Christophe, M. LATASTE Fabrice Mme MARCHAIS Gisèle, Mme POUZAUD Danielle M. SCIARD Hughes, Mme TESSIER Georgette.

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s)

Etai(ent) excusé(s) : M. POINTREAU Nicolas

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Marie-Hélène COUNIL

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 – 211704101-20250707-2025_25-DE

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : 07/07/2025

Objet : Désignation d'un Conseiller Municipal pour la signature de la déclaration préalable concernant le changement de destination d'une cave en bureau France Services DP 01741025H00016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour toute demande d'autorisation d'urbanisme concernant les bâtiments communaux, il peut déposer la demande mais ne peut pas émettre un avis ni délivrer l'autorisation.

Conformément à l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme le Conseil Municipal doit désigner un de ses membres pour délivrer les autorisations d'urbanisme.

Une délégation de signature du Maire à un adjoint ne saurait suffire, ainsi pour chaque dossier il conviendra de délibérer.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier en cours :

- Changement de destination d'un cave en bureau France Services N° DP 017 410 25 H0016
- Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne **Monsieur Floris FARFIER** pour signer les documents correspondants à cette décision, notamment l'arrêté d'autorisation.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ST THOMAS de Cônac
Le Maire, Hughes SCIARD

